



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 16 août 2021 à 19h30.

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Madame Sophie Millette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Sont absent :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5

2. Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h31.

3. Résolution numéro 21-08-129 Modification par résolution du règlement d'emprunt numéro 258

Considérant qu'au terme de l'analyse par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt no 258 décrétant une dépense de 939 300 \$ et un emprunt de 657 510 \$ pour la construction d'un entrepôt municipal, une irrégularité doit être corrigée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu de modifier le règlement no 258 décrétant une dépense de 939 300 \$ et un emprunt de 657 510 \$ pour la construction d'un entrepôt municipal selon les recommandations du MAMH telles que libellées ci-dessous:

Modification no 1

Le quatrième «Attendu que» du règlement no 258 est modifié pour :
Attendu que le taux d'aide financière pour le projet est de 65%, bonifié d'un taux d'aide de 5%, pour une structure principale en bois; pour un total d'aide financière de 70% s'appliquant sur le coût maximal admissible, et correspondant à un montant de 657 510 \$;

Modification no 2

Le cinquième «Attendu que» du règlement no 258 est supprimé; il a été intégré au quatrième «Attendu que».

Modification no 3

Le deuxième paragraphe de l'article 7 du règlement no 258 est modifié pour :
Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années,



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT QUE les rencontres entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA ont conduit à un consensus relatif à la demande à portée collective (îlots et secteurs) que la MRC a présenté de concert avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le consensus entre les parties conduit à une gestion rigoureuse de l'implantation de nouvelles résidences sur le territoire agricole de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement a rencontré les directions générales des municipalités afin de présenter les lignes directrices de l'orientation préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford accepte les conclusions et les conditions énoncées à l'orientation préliminaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Donatien Beaulieu

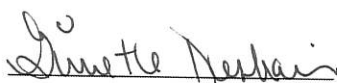
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie favorablement le contenu présenté à l'orientation préliminaire au dossier numéro 414673.

ADOPTÉE

11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 21-08-128

l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Christian Desrochers à 20h25


Ginette Deshaies, Mairesse


Sophie Millette, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

notamment l'aide financière de 657 510 \$ dans le cadre du volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, le 11 mai 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 21-08-130 Autorisation de signatures de la Convention d'aide financière dans le cadre des Volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024)

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière aux Volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024) le 26 avril 2021 ;

Considérant la lettre d'annonce du ministère des Transports du 17 juin 2021 informant la municipalité de l'octroi d'une aide financière maximale de 2 804 930 \$ pour le dossier EDT38669 correspondant à la demande d'aide financière aux Volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024) ;

Considérant la correspondance courriel du ministère des Transports du 11 août 2021 accompagnée de la Convention d'aide financière ;

Considérant que la municipalité a pris connaissance de ladite Convention définissant les obligations de chacune des parties relatives aux travaux subventionnés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :

Que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford autorise Mme la mairesse, Ginette Deshaies, ainsi que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sophie Millette, à signer la Convention d'aide financière dans le cadre des Volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024).

Que la Convention d'aide financière signée soit retournée au ministère des Transports dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

5. Résolution numéro 21-08-131 Résolution poste de Journalier

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a dû mettre fin à l'emploi du journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande à la directrice générale de publier une offre d'emploi pour le reste de la saison;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire la publication de l'offre d'emploi.

ADOPTÉE

6. Résolution numéro 21-08-132 Acceptation d'une offre de service

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a plusieurs travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu une offre de service de l'entreprise Desrochers travaux spécialisés;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux sont urgents et que la municipalité ne veut pas occasionner des délais supplémentaires;

Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu

Que la municipalité accepte l'offre de service de l'entreprises Desrochers Travaux Spécialisés au coût de 20\$/l'heure plus taxes.

Que cette offre de service est pour des travaux confirmés par la directrice générale et approuvés par les membres du conseil.

Que cette offre de service n'a pas de date butoir et que la municipalité peut y mettre fin quand il le désire.

Que Monsieur Yves Desrochers, conseiller poste 4 et monsieur Christian Desrochers conseiller poste 5 sont absent de la présente séance, donc ils ne font pas partie des discussions, ni de la prise de décision dans l'acceptation de la présente offre de service.

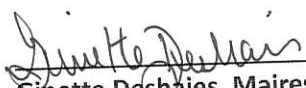
ADOPTÉE

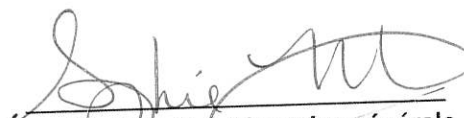
7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 21-08-133

l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de madame Monique Fortier à 19h39


Ginette Deshaies, Mairesse


Sophie Millette, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière